

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser des questions générales relativement au bill? Sinon, nous pourrions aborder l'étude des articles; vous seriez alors à même de poser des questions particulières.

M. K. R. MacGregor, surintendant des assurances, est appelé:

M. Benidickson:

D. Permettez-moi de poser une question à M. MacGregor. D'abord, en tant que membre du Comité de la banque et du commerce depuis plusieurs années, je me joins au ministre pour exprimer notre reconnaissance à M. MacGregor pour ses conseils et ses directives. Il a assisté aux réunions de notre comité à plusieurs reprises. Souvent notre Comité se compose de nouveaux membres et il nous a rendu des services appréciables en expliquant au Comité les questions compliquées qui ne sont pas familières à la plupart d'entre nous. Si je me le rappelle bien, j'ai lu dans les journaux financiers un article sur la possibilité de permettre la transformation de sociétés à capital social en sociétés d'assurance mutuelle et je me demande, monsieur MacGregor, si depuis ce temps-là le département des assurances a reçu des objections à la modification qui s'impose à la Loi sur les compagnies d'assurance pour permettre la mutualisation des compagnies à fonds social? Y a-t-il eu une certaine réaction à ce sujet dans l'industrie?—R. Ce que j'en sais, c'est qu'elle appuie entièrement le bill et je puis affirmer, monsieur Benidickson, que notre département n'a reçu aucune plainte ni de la part d'une compagnie en particulier, ni de l'ensemble de l'industrie, ni d'aucune autre personne.

D. Y a-t-il des compagnies par actions qui ont demandé d'apporter une modification à la loi permettant la transformation en assurance mutuelle comme le bill l'autoriserait?—R. Oui, elles en ont fait la demande. La société *Manufacturer's Life Insurance*, dont le siège social est à Toronto, a annoncé publiquement en juillet dernier que dans le cas où une loi habilitante serait décrétée, elle aimerait devenir une société d'assurance mutuelle, c'est-à-dire acheter ses propres actions et retirer son capital social.

D. Pourriez-vous dire au Comité comment ladite société procédera pour atteindre ce but? En d'autres mots, en tenant compte de la valeur actuelle de ses actions sur le marché et de l'actif de la société, pourriez-vous nous montrer exactement comment et dans combien de temps elle réaliserait ce projet?

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous différer votre question jusqu'à ce que nous examinions l'article 4?

M. BENIDICKSON: Volontiers.

M. Stewart (Winnipeg-Nord):

D. Monsieur MacGregor, j'aimerais vous poser une question d'ordre général. Depuis que les sociétés d'assurance ont fait connaître leur intention de se mutualiser, si je puis employer ce mot, avez-vous surveillé la valeur de ces actions à la bourse? Si oui, pourriez-vous nous dire quelle a été la tendance des prix?—R. Oui, depuis quelques temps nous sommes au courant de la tendance du prix des actions, non de toutes les compagnies, mais de celles où on constate une vente anormale d'actions et une fluctuation prononcée des prix.

D. Récemment avez-vous remarqué des changements considérables dans les prix, je veux dire des changements qui vous ont fait sourciller?—R. La hausse générale des prix remonte à 1950 environ. A l'automne de 1950, les prix ont accusé une hausse importante; l'année 1951 a marqué un léger ralentissement, mais les prix sont restés fermes durant toute cette période. Je dirais qu'ils ont atteint leur maximum en 1955, ont fléchi quelque peu pour hausser de nouveau en 1956. Au cours des six derniers mois ils ont baissé considérablement. Je pense aux prix des actions d'une de nos plus